



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

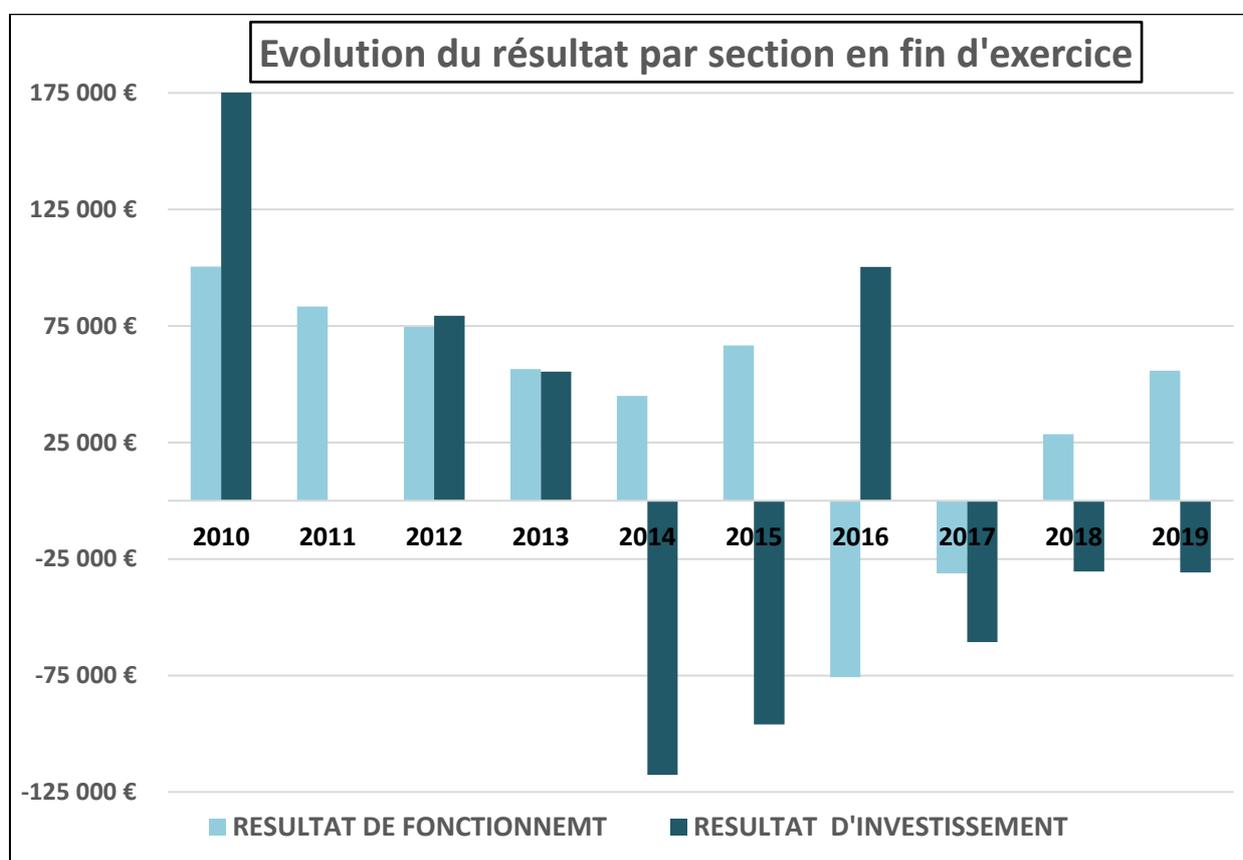
ELEMENTS D'ANALYSE



*Comité Syndical
du 06 février 2020 à 20h30*

Compte administratif 2019 et situation financière globale du Syndicat

- ✓ Le résultat annuel pour l'exercice 2019 est le suivant :
 - Fonctionnement : + 55 839.50 €
 - Investissement : - 30 762.12 €
- ✓ Le compte administratif 2019 provisoire fait apparaître un résultat cumulé de 126 932.32 € avec :
 - Un excédent de fonctionnement de 198 296.51 €
 - Un déficit d'investissement de 71 364.19 €



Le montant des cotisations constantes entre 2009 et 2017 sans combler la baisse de subventions sur les postes de 64 000€ / an intervenue depuis l'année 2016 avaient entraîné la création d'un déficit de fonctionnement. Depuis les augmentations successives des cotisations de 2018 et 2019, le SRDCBS n'est plus en déficit de fonctionnement.

Etat de la dette

Emprunts :

Le syndicat a un emprunt en cours auprès du Crédit Mutuel qui se terminera en décembre 2024. Le syndicat n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2020.

Le capital restant à rembourser au 1er janvier 2020 s'élève à 96 051.86€ avec un remboursement de 18 777.32€ (capital + intérêt) pour 2020.

Le syndicat devra aussi inscrire les 3 emprunts récupérés du SIAH :

- Un emprunt de 300 000 € contracté en 2010 pour une durée de 35 ans à taux variable et dont les annuités varient annuellement selon le capital restant dû et le montant du taux transmis par la banque. Ce dernier a été contracté pour financer la création d'un bassin de rétention sur la commune de Chaleins aux Fournieux.
- Un emprunt de 10 920 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans dont les annuités sont fixes (1 638.97€) à l'exception de la dernière qui est de 1 638.96 € Ce dernier a été contracté pour le financement d'un enrochement sur la commune de Messimy/Saône.
- Un emprunt de 7 051 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans et dont les annuités sont fixées à 1 058.28 € à l'exception de la dernière qui est de 1 058.24 €. Cet emprunt a permis de financer l'aménagement d'une route pour limiter les débordements au lieu-dit de la Drevette sur la commune de Villeneuve.

Les montants de ces remboursements sont assurés par les contributions annuelles des Communautés de Communes dont les communes dépendent et ce selon la clé de répartition prévue à l'origine dans les statuts des syndicats.

Lignes de trésorerie :

Le Syndicat possède habituellement une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€, mais n'y a pas eu recours sur 2019. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance au 15/03/2020. Il sera proposé de la renouveler lors du vote du budget.

Prévisions pluriannuelles

Le syndicat vient de signer un nouveau contrat de milieux pour les 3 prochaines années (2020-2022). La liste des opérations pour lequel il est identifié maître d'ouvrage est annexée à ce rapport. Compte tenu des discussions en cours sur le document d'objectifs Natura 2000 Dombes et la définition d'actions rentrant dans le champ de compétences des syndicats de rivière, d'autres opérations pourraient y être annexées. Dès le renouvellement des assemblées délibérantes, le syndicat aura pour objectif d'élaborer avec l'ensemble de ses intercommunalités membres, un programme pluriannuel d'investissement sur 3 ans.

Etat du personnel

Le tableau des emplois du syndicat compte 4 agents titulaires à temps plein. Trois postes sont actuellement pourvus, le poste de direction est occupé à 80%.

Le technicien de rivière ayant demandé une disponibilité pour convenance personnelle pour une année renouvelable à compter du 1^{er} décembre 2019, ce poste n'est actuellement pas occupé.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 1 ^{er} janvier 2020						
FILIERES	CAT	Cadres d'emplois	Nombres	Emplois exercé	Statut	Durée hebdomadaire de service
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint Administratif	1	Secrétaire - Comptable	Titulaire	TC (35 heures)
TECHNIQUE	A	Ingénieur Territorial	1	Responsable de structure	Titulaire	TC (35 heures)
	A	Ingénieur Territorial	1	Animateur eau et aménagement du territoire	Titulaire	TC (35 heures)
	B	Technicien	1	Technicien de rivière	Titulaire	TC (35 heures)

Pour un fonctionnement équilibré du syndicat qui permette de répondre aux sollicitations extérieures, concevoir et suivre les chantiers inscrits dans la nouvelle programmation et mobiliser les financements envisagés (valables jusqu'en 2021 pour certains), il est important que les 4 postes soient pourvus. Le bureau souhaite recruter un technicien en CDD jusqu'à la fin de l'année 2020. Il appartiendra au prochain exécutif de renouveler ou non le contrat.

Les dépenses de fonctionnement 2020

✓ Les charges à caractère général :

- Des dépenses courantes de fonctionnement au plus proche du CA 2019 mais avec des charges qui augmentent comme le loyer (+ 16€/mois), la maintenance magnus (+ 25€/an) et les assurances (+ 185€/an).
- Le remplacement des téléphones portables des techniciens qui deviennent de plus en plus obsolètes avec la généralisation des sms et de l'envoi de photos par MMS.

✓ Les travaux ponctuels relevant du fonctionnement

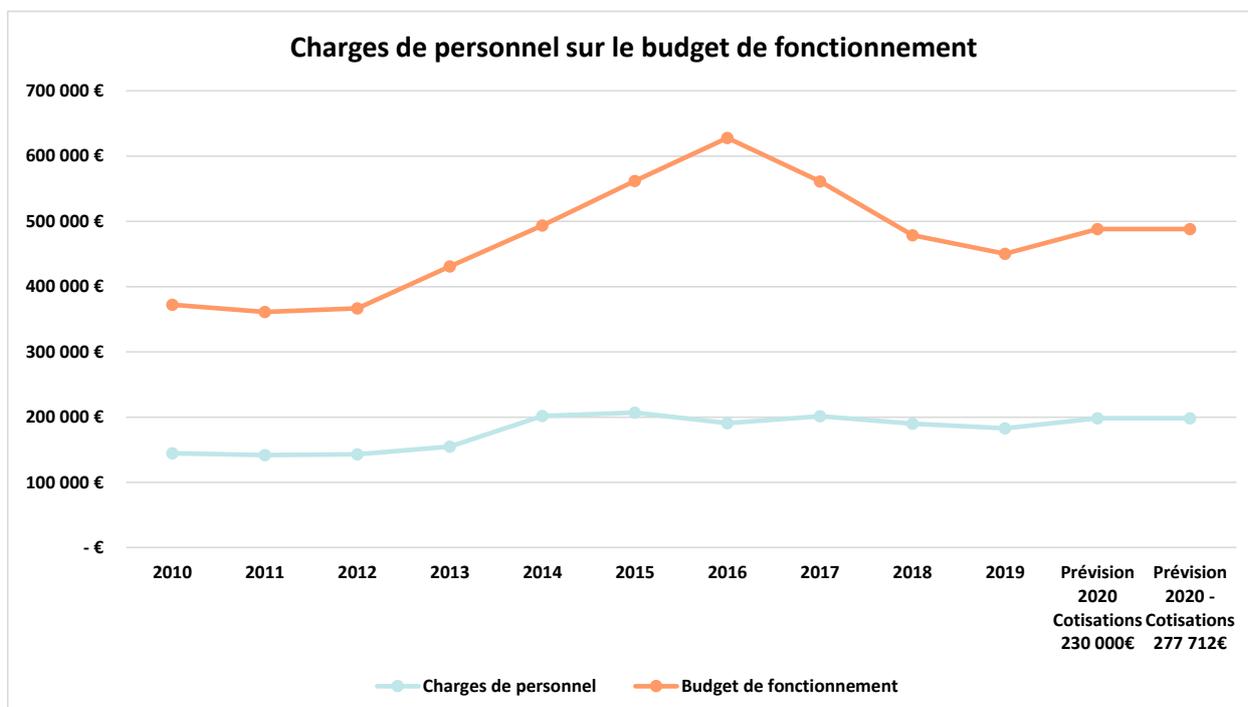
- Des frais d'entretiens des bassins de lutte contre les inondations
- Une enveloppe prévisionnelle pour l'enlèvement d'embâcle
- Des frais de maintenance et d'entretien de Tallard et des limnimètres

- Des nouvelles dépenses liées à la vétusté de certains appareils ou ouvrages notamment la modification des systèmes de transmission des données des limnimètres pour s'adapter à l'arrêt des lignes analogiques et au nouveau service développé par les services de l'état
- Le remplacement des batteries du barrage de Tallard et la réfection des bétons de la vanne guillotine
- La réalisation de 2 enquêtes publiques pour les travaux sur les fossés et sur la Mâtre
- La réalisation d'un journal et d'un rapport d'activité

✓ Les dépenses de personnel

Elles sont estimées en prenant en compte la hausse des cotisations sociales au 1er janvier 2020, ainsi que les avancements réglementaires des 3 agents titulaires en poste. Il est également proposé de prévoir la rémunération d'un contractuel sur une durée de 9 mois. Ce chapitre de dépense inclut aussi :

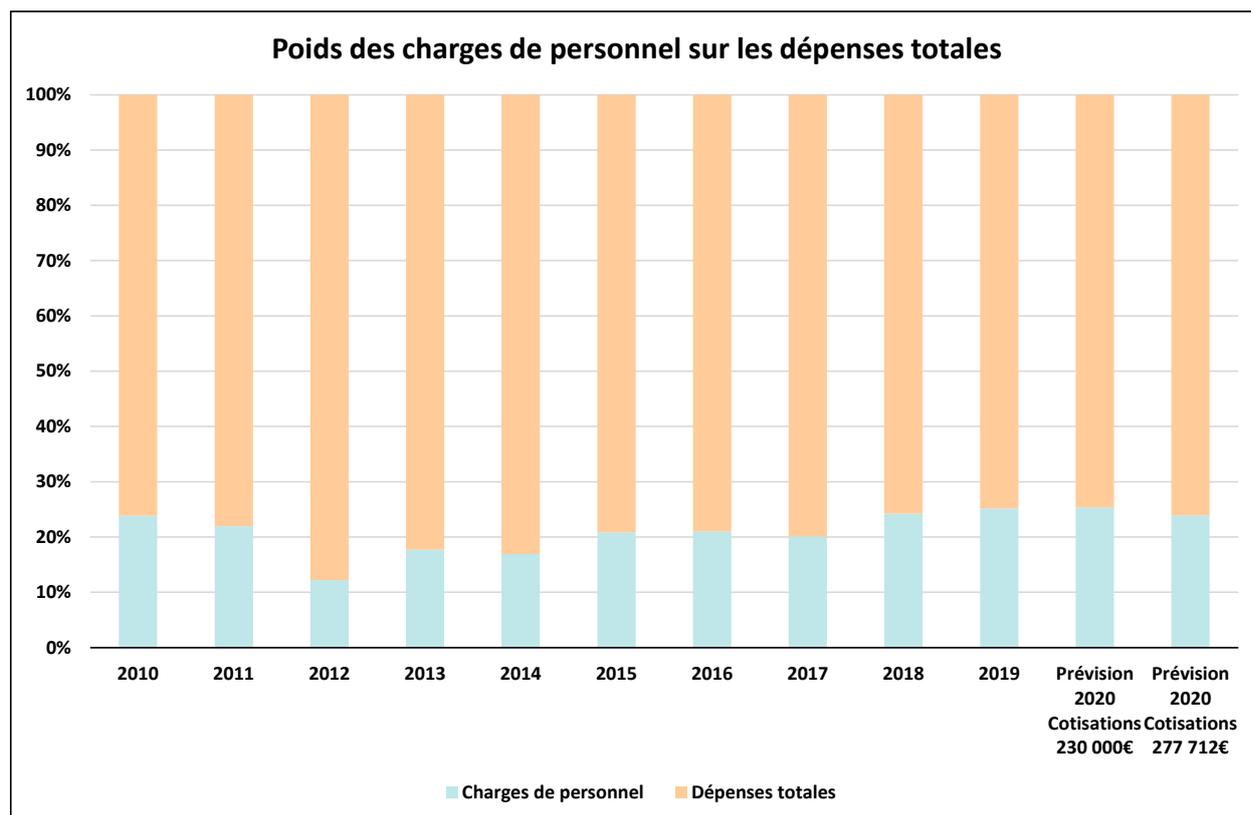
- Les charges salariales et patronales des 2 commissaires enquêteurs pour les 2 enquêtes publiques prévues
- La réalisation d'animations scolaires
- L'indemnisation d'un stagiaire pour 6 mois
- Une augmentation prévisionnelle de l'assurance du personnel qui devrait être régularisée après réception des effectifs au 31/12/2019.
-



Toutes les opérations dont le syndicat a la charge ont vocation à intégrer la section d'investissement, rendant le poids de la charge de personnel substantiel dans le budget de fonctionnement, celui-ci n'étant composé que de la masse salariale et des frais liés aux locaux et aux véhicules.

Cependant, si on la compare aux dépenses totales du syndicat, fonctionnement et investissement compris, cette part chute fortement (autour des 27%).

Pour 2020, le montant des charges de personnel serait de l'ordre de 198 200€.



Les recettes de fonctionnement 2020

✓ Les contributions des Communautés de Communes

Parallèlement à la signature du contrat de milieux, des discussions ont été entamées avec les intercommunalités sur le financement du reste à charge hors subventions du programme d'actions et du fonctionnement du syndicat. Pour ne pas faire varier de manière importante chaque année les cotisations en fonction des réalisations, il leur a été proposé de fixer un montant de contributions pour les 3 années à venir. A ce jour, des incertitudes subsistent sur la capacité d'engagement de certaines collectivités. Aussi le bureau propose au comité syndical de débattre des orientations budgétaires 2020 selon 2 hypothèses :

Hypothèse n°1 : le montant des contributions des communautés de communes reste inchangé par rapport à 2019, à savoir 230 000€ (hors remboursement des anciens emprunts). Cette hypothèse limite d'une part l'ambition du budget d'investissement 2020 et aura pour conséquence une augmentation des cotisations

2021 et 2022, supérieure à celle proposée dans le cadre d'un lissage sur 3 ans, dans la mesure où les nouveaux exécutifs souhaiteraient maintenir le programme d'actions signé fin 2019.

Hypothèse n°2 : le montant des contributions des communautés de communes est augmenté d'environ 21% dès 2020 pour rester équivalent sur la durée du programme ce qui représente un montant de 277 712€ (hors remboursement des anciens emprunts). Cette hypothèse permet :

- d'augmenter l'enveloppe consacrée à la conception des opérations d'aménagements de seuils pour lequel le syndicat peut mobiliser des financements jusqu'en 2021
- de créer une nouvelle opération d'acquisition de données topographiques et de modélisation hydrologique des bassins versants des chaînes d'étangs. Cette dernière répond à la fois aux besoins identifiés dans la fiche action H1 du contrat et dans le document d'objectif Natura 2000 Dombes.

Les contributions comprendront également le remboursement des emprunts hérités du SIAH pour les intercommunalités concernées.

Communauté de communes	Emprunt 2020	Hypothèse 1 – Montant inchangé		Hypothèse 2 : Montant réévalué	
		Total Cotisation sans emprunt	Total cotisation avec Emprunt	Total cotisation sans emprunt	Total cotisation avec emprunt
Val de Saône Centre	14 000 €	107 109€	121 109€	125 774€	139 774 €
Dombes		93 725€	93 725 €	120 126€	120 126 €
Dombes Saône Vallée	1 700 €	26 143 €	27 843 €	28 018 €	29 718 €
Veyle		2 085 €	2 085 €	2 596 €	2 596 €
Plaine de l'Ain		938 €	938 €	1 198 €	1 198 €
Total	15 700 €	230 000 €	245 700 €	277 712 €	293 412 €

✓ Le report d'excédent

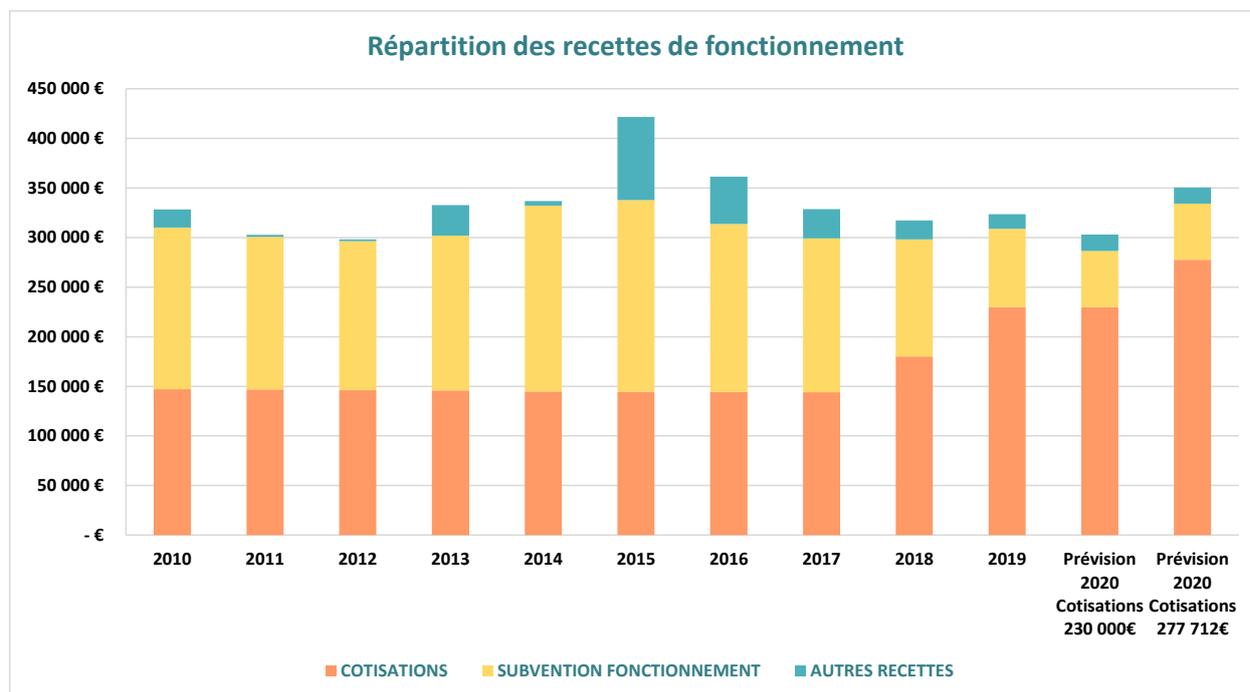
Le report d'excédent de 2019 s'élève à 126 932.32 €

✓ Les subventions de fonctionnement

Les subventions sur les postes qui sont en forte baisse à savoir 48 000€ pour l'Agence de l'Eau et 5 600€ pour la Région Auvergne Rhône Alpes.

✓ Les autres produits exceptionnels

Le remboursement de l'assurance du personnel pour la régularisation des cotisations suite à la mise à jour des effectifs et à un remboursement concernant un arrêt maladie d'un agent.



Les dépenses d'investissement 2020

Les dépenses d'investissement communes aux 2 hypothèses :

✓ Les restes à réaliser 2019 : 15 873.66€

- La création de mares : 5 073.66€
- La création d'abreuvoirs : 10 800€

✓ Les opérations non affectées : 106 000€

- Le solde d'investissement reporté : 71 365€
- Le remboursement des capitaux d'emprunts : 31 382€

✓ Les nouveaux travaux d'investissement proposés : 223 830€

- Achat de centrales d'acquisition LNS limnimètres : 6 000€
- Matériel informatique : 1 800€
- La création restauration de mares 2020 : 30 500€
- La restauration des fossés de la Dombes 2019/2020 : 42 000€
- La gestion des invasives : 4 530€
- L'étude de danger sur l'ouvrage sur le Pontcharrat : 20 000€
- Les travaux de restauration morphologique de la Mâtre : 54 000€
- Le passage à gué du Moignans : 65 000€

Les dépenses d'investissements différenciées :

Opérations	Hypothèse 1 Cotisations à 230 000€	Hypothèse 2 Cotisations à 277 712€
Dépenses imprévues d'investissement	3 367 €	9 079 €
Conception et suivi des maîtrises d'œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique	18 000 € (pour 1.5 projet environ)	35 000 € (3 projets)
Acquisition de données et modélisation hydrologique des bassins versants des chaînes d'étangs		25 000 €
Montant global investissement	363 817 €	411 529 €

Les recettes d'investissement 2020

✓ Les opérations non affectées :

- Hypothèse 1 : 241 208€

- Le virement de la section de fonctionnement : 136 845€
- L'affectation du résultat de fonctionnement : 71 364€
- Le FCTVA : 23 000€
- Les amortissements : 9 999€

- hypothèse 2 : 288 920€

- Le virement de la section de fonctionnement : 184 557€
- L'affectation du résultat de fonctionnement : 71 364€
- Le FCTVA : 23 000€
- Les amortissements : 9 999€

- Les subventions

Au regard des actions inscrites en dépenses, des subventions sont attendues à hauteur de 122 609€.

Pour 2020, le montant du budget prévisionnel est estimé à :

- hypothèse 1 : 426 843€ en fonctionnement et 363 817€ en investissement,
- hypothèse 2 : 474 555€ en fonctionnement et 411 529€ en investissement.